

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

22 octobre 2010

Le vingt deux octobre deux mil dix à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoint.</i> <i>Mesdames Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Véronique BOG (procuration à Stéphane LANGLAIS), Chantal COUASNON, Cyrille AMBERT</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Monsieur Jean-Jacques LARDEUX</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2010
2. Décisions du Maire
3. Modification des statuts du SIVOM des Hayes afin de déléguer la compétence gestion des réseaux d'assainissement
4. Pont Chabeau
5. Décision modificative
6. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Personnel communal - Modification d'horaires. La proposition est approuvée à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du 9 septembre 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 9 septembre 2010. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du Maire

Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 9 septembre 2010 suite à la délégation d'attributions votée le 28 juin 2009. Ainsi, en matière de

- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€HT, il a validé
 - un devis pour une étude sur la zone humide à proximité de l'étang avec le CPIE à hauteur de 3 562.50€.
 - un devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le lotissement du Pont Chabeau avec la société SIAM Centre dans les conditions suivantes :
 - réalisation d'un diagnostic environnemental à hauteur de 1 600€ HT et, sous réserve que les investigations de terrain ne mettent pas en évidence de zone humide remettant en question l'économie du projet, réalisation d'une étude technique et financière du projet (programmation, bilans d'aménagement, plan masse et schéma de mise en œuvre) à hauteur de 11 200€ HT,.
 - une tranche conditionnelle : proposition d'un cahier des charges de consultations des équipes de maîtrise d'œuvre, rencontre avec la DREAL, coordination de l'équipe, vérification de la conformité réglementaire, dialogue avec le BET pour la définition des prestations techniques au regard des objectifs financiers arrêtés en tranche ferme, à hauteur de 700€ HT la journée et 350€ HT la réunion en mairie.
- délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières, il a vendu une case de columbarium de 30 ans à Madame Chabirand.

3) Modification des statuts du SIVOM des Hayes afin de déléguer la compétence gestion des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat des Hayes en date du 12 octobre 2010 portant modification de ses statuts afin d'assurer, en sus de la station d'épuration, la gestion des réseaux d'assainissement d'eau usée des deux communes membres.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le texte annexé à la présente délibération portant modification de statuts, proposée par le comité syndical pour le transfert de la compétence « gestion des réseaux d'assainissement d'eau usée des deux communes membres »,
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du comité syndical pour le transfert dans la compétence « gestion des réseaux d'assainissement d'eau usée des deux communes membres »,
- de joindre, pour référence à cette délibération, une copie de la délibération du Syndicat des Hayes.

4) Pont Chabeau

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'avancée du dossier. La société France Lots, précédemment intéressée pour réaliser le lotissement, a confirmé son

désengagement du projet et ne s'opposera pas à ce que la commune signe le compromis de vente des terrains qui accueilleront le futur lotissement probablement communal.

La commune a lancé une étude, suite notamment aux remarques des administrés lors de l'enquête publique, afin de s'assurer de l'absence de zone humide et/ou de zone inondable. Le cabinet en charge de la réalisation du diagnostic environnemental aidera ensuite la commune à apprécier la viabilité technique et financière du projet. Le conseil municipal ne se prononcera donc sur la réalisation d'un lotissement communal qu'après avoir des éléments objectifs sur la présence ou non de zone humide et sur l'équilibre financier du projet.

Parallèlement, des négociations sont en cours avec les propriétaires et le locataire pour que la commune puisse avoir la maîtrise foncière du projet.

5) Décision modificative

Les crédits prévus au chapitre 011 « Charges à caractère général » seront insuffisants. En effet, les factures d'eau correspondant à des consommations estimées sur l'année 2009 ont été actualisées au vu des consommations réelles. Le SIDERM a donc annulé puis réémis les factures de 2009. Il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses pour régler les factures de 2009 non prévues et de prévoir des crédits supplémentaires en recettes pour recevoir le remboursement des factures annulées. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Art. 60611

Eau et assainissement + 4 000€

Recettes de fonctionnement

Art. 773

Mandats annulés (sur exercice antérieur) + 4 000€

Les crédits prévus pour la réalisation des travaux en régie doivent être ajustés en fonction des réalisations effectives et des coûts actualisés. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Art. 60632

Fournitures de petit équipement -8 095€

Recettes de fonctionnement

Chapitre 042

Article 722

Immobilisations corporelles -8 095€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21

Art. 2158

Autres installations, matériel et outillage techniques + 2 960€

Art. 21312	
Bâtiments scolaires	+ 5 135€
Chapitre 040	
Art. 21318	
Autres bâtiments publics	- 6 165€
Art. 21312	
Bâtiments scolaires	- 1 930€

6) Personnel communal - Modification d'horaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de mutation d'un agent, il est proposé de réaffecter une partie de ses missions sur d'autres postes. Il propose également d'intégrer au planning d'un poste d'adjoint technique le temps de travail relatif à la distribution du journal local.

Les trois postes concernés doivent donc être modifiés en conséquence à compter du 4 novembre 2011 :

Considérant l'accord écrit des agents concernés en date du 21 octobre 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- de diminuer le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe initialement de 21.50 heures à 21.10 heures hebdomadaires ;
- d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe initialement de 15.68 heures à 17.25 heures hebdomadaires.
- d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe initialement de 17h à 18.55 heures hebdomadaires.

7) Questions diverses

Valérie DEROUIN indique que le planning de distribution des sacs poubelles sera bientôt finalisé. Elle invite également les conseillers à aller écouter la chorale d'Aigné qui se produit le soir même à l'église d'Étival.

Damien SURGET revient sur les projets en matière de voirie : une rencontre communautaire a eu lieu pour faire le point des travaux effectués et de ceux à réaliser en 2011. Les travaux route de Thoré seront programmés l'année prochaine.

Jean-Jacques LARDEUX fait part des deux prochains concerts prévus par l'Association Culturelle Cantonale le 23 octobre à La Suze : à 16h pour tout public et à 21h, de blues.

Luc GESBERT souligne que le prochain Etival.com sera prêt la deuxième semaine de novembre.

Bruno CORBIN indique que

- les clôtures seront réalisées la semaine prochaine aux écoles et devant la bibliothèque. Les portails seront également changés.
- Les fossés collecteurs des eaux pluviales ont été curés sur la partie sud est de la commune. L'année prochaine, il sera prévu de réaliser la partie nord est.
- Les locaux des services techniques ont été mis aux normes : un local peinture et un local essence ont été réalisés.
- Les anciens locaux du comité des fêtes ont été ré attribués à l'association GESTM, ce qui a permis aux services communaux de retrouver le garage qui servait à GESTM.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h10.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 octobre 2010 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Luc GESBERT	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Stéphane LANGLAIS	Jean-Jacques LARDEUX
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			